

COVID-19

# Quoi faire si mon ENFANT a des SYMPTÔMES?

Mon enfant a un ou des symptômes (s) de la COVID-19



Fièvre

Toux nouvelle ou aggravée

Perte du goût ou de l'odorat

Essoufflement, difficulté à respirer

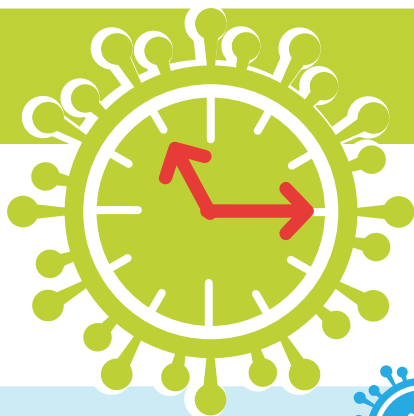
- Grande fatigue
- Nez qui coule ou congestion
- Douleurs musculaires non liées à un effort
- Mal de gorge
- Nausées, vomissements, diarrhées, maux de ventre
- Perte d'appétit importante

→ Si les symptômes débutent à la maison :

la Direction de la santé publique souhaite que l'enfant reste à la maison et j'avise l'école de son absence.

→ Si les symptômes débutent à l'école :

l'école communique avec le parent pour que l'enfant retourne à la maison.



J'attends 24 h pour voir s'il y a une évolution des symptômes



Pendant ce temps, mes autres enfants, s'ils n'ont pas de symptômes, peuvent aller à l'école.

Après 24 h à la maison



Si mon enfant n'a plus de symptômes  
Il peut retourner à l'école



Si mon enfant a encore au moins un symptôme



Je remplis l'outil d'auto-évaluation en ligne et je suis les consignes données  
→ (ou j'appelle le 1 877 644-4545)

Cliquer ici!

## ATTENTION!

- Si l'on me dit que mon enfant doit être dépisté pour la COVID-19, **je dois le faire tester et le garder à la maison en isolement** jusqu'à ce que la Direction de la santé publique me communique le résultat (ou selon les directives reçues de la Direction de la santé publique).
- Si votre enfant a été en **contact étroit avec un cas confirmé de la COVID-19**, il doit être en **isolement pendant au moins 14 jours** après le dernier contact avec ce cas, qu'il ait des symptômes ou non, et ce, même s'il a eu un test négatif.



Pendant ce temps, et dans l'attente du résultat du test, mes autres enfants s'ils n'ont pas de symptômes, peuvent aller à l'école.



À la suite de la réception d'un résultat négatif, d'une diminution des symptômes et si mon enfant présente un bon état général, il peut fréquenter l'école.



Lors du retour à l'école, on me demandera de remplir un formulaire d'engagement pour confirmer que mon enfant peut revenir à l'école.

23 septembre 2020

Outil inspiré d'un document produit par la Direction de la santé publique de Lanaudière et du CISSS de Lanaudière en collaboration avec le Centre de services des Samares dont l'utilisation a été autorisée par la Direction de la santé publique de la Montérégie-Ouest.

Centre de services  
scolaire des  
Grandes-Seigneuries

Québec

